



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 054/2023
SÉANCE N° 3 DU 13 MARS 2023

MISE EN ŒUVRE DU DÉFI FOYER À L'ALIMENTATION POSITIVE AVEC L'ASSOCIATION CIVAM BIO 53

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 7 mars 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Isabelle Fougeray, Gwénaél Poisson (à partir de 17 h 12), Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois (jusqu'à 17 h 39), Jean-Pierre Thiot (à partir de 19 h 06), Isabelle Eymon, Olivier Barré (jusqu'à 18 h 30), Bruno Flécharde (jusqu'à 18 h 46), Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Éric Paris a donné pouvoir à Céline Loiseau, Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Nadège Davoust a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Louis Michel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Olivier Barré a donné pouvoir à Patrick Péniguel (à partir de 18 h 30), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Patrice Morin (à partir de 18 h 46), Antoine Caplan a donné pouvoir à Bruno Bertier.

Liste des délibérations affichée le : 17 mars 2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 MARS 2023

MISE EN ŒUVRE DU DÉFI FOYER À ALIMENTATION POSITIVE AVEC L'ASSOCIATION CIVAM BIO 53

Rapporteur : Marcel Blanchet

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant la volonté de Laval Agglomération de mettre en œuvre son Projet Alimentaire Territorial,

Que la réalisation du défi Foyers à alimentation positive (FAAP) répond aux enjeux identifiés de transition agro-alimentaire,

Que le CIVAM bio 53 dispose des compétences techniques et des ressources pédagogiques nécessaires pour se positionner en tant que structure pilote sur ce projet,

Après avis favorable de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La proposition d'accompagnement à la mise en place du défi Foyers à alimentation positive (FAAP) présentée par le CIVAM bio 53 en partenariat avec Laval Agglomération est approuvée.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet, en particulier convention avec CIVAM bio 53 ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet et tout venant y afférent.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter auprès des partenaires publics et privés toutes subventions ou aides utiles et, pour ce faire, à signer tous les documents à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230313-S03-BC-054-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Mise en ligne : 21-03-23